

1 jour



Intégrer la loi Avenir professionnel dans la gestion de la formation

Le marché du travail est en pleine transformation. Les exigences en termes de compétences demandées par les entreprises évoluent. La transformation digitale continue à modifier le paysage professionnel. La loi pour choisir son avenir professionnel a été votée pour permettre aux acteurs de la formation, des RH, du marché du travail de réaliser une transformation collective à la hauteur des enjeux. Cette formation a pour but de **permettre à tout acteur RH et/ou impliqué dans la formation professionnelle de s'approprier les changements majeurs apportés par la réforme 2018 pour pouvoir les déployer dans l'entreprise.**

Plateforme pédagogique

Dès **15 jours avant le début de la formation** et **pendant 6 mois**, les participants bénéficient d'un **accès à la plateforme e-Learning** : comprenant un module d'introduction de la formation et des fiches pratiques synthétiques téléchargeables :

Publics concernés

Tout salarié en charge de la formation professionnelle au sein de son entreprise :

- Responsable ou Assistant formation
- Responsable ou Chargé de développement RH
- Assistant RH
- Responsable ou Assistant administratif
- Assistant polyvalent
- Comptable
- Manager

- La réforme 2018 de la formation : les points clés
- Des fiches pratiques piloter la formation avec la réforme
- Un carnet d'adresse des Organismes clés à connaître pour gérer, piloter et financer la formation
- Une liste d'ouvrages de référence, de liens thématiques, de sites web

Pré-requis

- Avoir des connaissances sur la gestion de la formation.

Objectifs

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- **Découvrir l'évolution du cadre légal et conventionnel** de la Formation Professionnelle Continue et de l'apprentissage
- **Analyser les impacts sur le système de formation professionnelle** : l'offre, les acteurs, le financement, la définition d'une action de formation, les dispositifs de formation
- **Piloter la formation en entreprise** en prenant en compte les impacts et les nouveautés de la réforme

En présentiel

Quizz de démarrage de formation.

1. Découvrir l'évolution du cadre légal et conventionnel de la FPC et de l'apprentissage

- La réforme 2018 de la formation : état des lieux, nouvelle vision, approche systémique.
- La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et ses décrets d'application.
- Les objectifs, les axes, les mesures clés, la mise en application.
 - ✓ **Activités** : Quizz + questions / réponses / synthèse / auto-diagnostic et « Plan d'action Individuel ».

2. Analyser les changements et les impacts sur le système de formation professionnelle

- **Les nouveaux acteurs de la formation professionnelle**
 - ✓ France Compétences et a nouvelle gouvernance de la formation professionnelle
 - ✓ Les 11 opérateurs de compétences (OPCO).
 - ✓ L'entrée en scène de l'URSSAF
 - ✓ La Caisse des dépôts et consignations (la CDC)
 - ✓ L'intervention de Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales (CPIR)
- **L'ouverture aux innovations pédagogiques** dans les offres de formation :

Intégrer la loi Avenir professionnel dans la gestion de la formation

Supports pédagogiques

- Pendant la formation, chaque participant utilise un support qui reprend les concepts et différents points traités et des exercices d'application et d'entraînement.

Méthodes pédagogiques

- Alternance de théorie, de partage en groupe, d'auto-positionnement et d'élaboration de plan d'actions individuel. Les participants passent en revue leur existant au regard de la réforme et ses exigences pour pouvoir élaborer leur plan d'actions à mener dès la fin de la formation. Ils travaillent sur des **cas pratiques de la Branche et sur leur propre cas** afin de développer les bons réflexes dans l'utilisation de la réforme dans le pilotage de la formation.

Moyens pédagogiques

- Une évaluation du niveau et des attentes des participants en amont de la formation (15 jours avant le présentiel) à l'aide d'un autodiagnostic.
- Un apprentissage et d'entraînement en présentiel permettant l'appropriation des concepts clés et des outils.
- Un forum d'échanges à la suite de la formation et la disponibilité du formateur pour toute question.
- A la fin de chaque formation, les participants repartiront avec un Plan de Progrès Individuel.
- Un Plan d'Action Personnel sera enrichi à chacune des grandes étapes de la formation, de façon à notifier « le Reste à faire » au retour dans l'entreprise.

Modalités et financement

- INTER ou INTRA à partir de 4 participants en IDF et Province (jusqu'à 10 participants)
- Pour toute question, contactez nos conseillères formations :
 - ✓ Par téléphone : 01 47 39 02 02
 - ✓ Par mail : info@agiliterh.fr

- ✓ Une nouvelle définition de l'action de formation
- ✓ Les 4 catégories d'actions de formation concourant au développement des compétences
- ✓ Focus : l'Afest
- ✓ Focus : la formation ouverte à distance (FOAD)
- **Le maintien des obligations des employeurs vis-à-vis des salariés**
 - ✓ Obligation de veiller au maintien de l'employabilité
 - ✓ L'entretien professionnel – ajouts et modifications
- **Le renforcement de dispositifs majeurs comme droits des salariés**
 - ✓ Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)
 - ✓ Le nouveau mode de fonctionnement du CPF
 - Monétarisation / éligibilité / abondement / accord employeur
 - ✓ Le projet de transition professionnelle
 - ✓ Le compte d'engagement citoyen (CEC)
 - ✓ La VAE
- La suppression de la période de professionnalisation et du CIF-CDD
- **Le développement de l'alternance**
 - ✓ Rapprochement des contrats de pro et des contrats d'apprentissage
 - ✓ Evolutions et nouveautés
 - ✓ Focus : l'évolution des CFA
- **Les opérateurs de compétences (OPCO)**
 - ✓ Les nouveaux rôles et champs d'actions
 - ✓ Focus : les actions utiles au développement des compétences des TPE/PME
 - ✓ Les contrats de pro et d'apprentissage
 - ✓ Les actions de reconversion et de promotion par l'alternance (Pro-A)
 - ✓ Les autres actions
- **Le financement de la formation**
 - ✓ Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance collectée par l'URSSAFF
 - La taxe d'apprentissage
 - La contribution formation
 - ✓ Le maintien de la CSA
 - ✓ Le rôle de France Compétences.
 - ✓ Les possibilités de financement interne et externe des dispositifs de formation.
 - ✓ Le planning de mise en œuvre des évolutions
- **Activités tout au long des sujets**
 - ✓ **Brainstorming** : les opportunités et bénéfices de la réforme 2018 pour l'entreprise, les salariés, les managers
 - ✓ **Synthèse** : Ce qui change / ce qui reste
 - ✓ **Echanges et questions-réponses**
 - ✓ **Les points de vigilance à observer**
 - ✓ **Auto-diagnostic** : où en êtes-vous en interne ?
 - ✓ **Plan d'Action Individuel** : les actions à mener

Intégrer la loi Avenir professionnel dans la gestion de la formation

3. Piloter la formation en entreprise en prenant en compte les impacts de la réforme

- **Les évolutions à mettre en place dans la gestion de la formation en entreprise**
 - Du plan de formation au plan de développement des compétences.
 - Les modifications apportées au dispositif de l'entretien professionnel.
- **Choisir des Organismes de formation de qualité**
- **La mobilisation des acteurs clés**
 - Engager un dialogue efficace avec les partenaires sociaux.
 - Les aides / appui internes – externes
 - Le plan de communication interne
- **Evaluer les solutions de développement des compétences**
 - Innover dans les offres de formation proposées.
 - Intégrer dans la stratégie de développement de l'entreprise les évolutions dans les certifications professionnelles.
- **Utiliser l'appui de son OPCO dans le développement des compétences**
- **Cas pratiques** : 10 cas pratiques (situations de la branche) : trouver le bon dispositif de formation / optimiser le financement / + cas apportés par les participants
- **Déterminer les opportunités de financement possibles.**
- **Le planning de mise en œuvre et les outils**
- **Les indicateurs de succès et le suivi des actions**
- **Plan d'Action Individuel** : les actions à mener

Quizz final de clôture